

225C1705
FR0004056851-FS0832

7 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 octobre 2025, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 1^{er} octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ qu'elle contrôle, 8 459 764 actions VALNEVA SE représentant 16 919 528 droits de vote, soit 4,92% du capital et 9,01% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA	8 459 764	4,92	16 919 528	9,01
Total EPIC Bpifrance	8 459 764	4,92	16 919 528	9,01

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE sur le marché.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a franchi individuellement en baisse le même seuil.

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 171 854 856 actions représentant 187 818 932 droits de vote (compte tenu des 159 714 droits de vote double détruits lors d'une mise au porteur par Bpifrance Participations), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.